

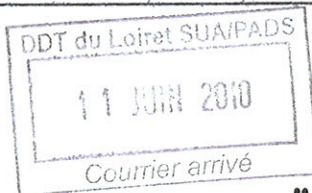


**SAFIM** *Société Immobilière et d'Aménagement Foncier*

Siège Social et Bureaux: 29 rue des Montées - 45100 ORLEANS

Tél : 02.38.83.35.84 - Fax: 02.38.83.35.93

## VITRY-AUX-LOGES (45530)



### LOTISSEMENT "Parc du Replat"

## PROGRAMME DES TRAVAUX

Date	Indice	Modifications	Dossier : N09-056-0	Dessin : PA_02_PDT
			PA8.a	Indice 02
24/05/2010	02	Modifications espaces verts		
29/04/2010	01	Edition initiale		

Conception et Maîtrise d'Oeuvre VRD :



**S.A.R.L ORLING**

**B.É.T - V.R.D**

29, Rue des Montées - 45100 ORLEANS  
Tél: 02.38.56.14.97 - Fax: 02.38.56.47.61

Email : orling @ online.fr

Géomètre-Expert :



**AXIS-CONSEILS**

SARL DE GEOMETRES-EXPERTS

12 rue Alexandre Avisse

BP1202

45002 ORLEANS Cedex 1

Tel 02.38.53.77.15

Fax 02.38.77.05.95

Email siege@axis-conseils.com

## A - EXPOSÉ GÉNÉRAL

### 1 - SITUATION

Le futur projet est situé au lieudit « Le Replat » sur la commune de Vitry-aux-Loges, il est délimité :

- au Nord : par la route de Fay et des propriétés privées,
- au Sud : par la route de Châteauneuf,
- à l'Est : par des propriétés privées,
- à l'Ouest : par la route du Replat.

### 2 - OBJECTIF

Le programme des travaux a pour objectif de fixer les caractéristiques des ouvrages à réaliser par l'Aménageur ainsi que les conditions d'aménagement du terrain.

Les aménagements respecteront les normes P.M.R..

Le présent programme doit être rapproché des documents graphiques qui localisent et précisent les ouvrages principaux, c'est-à-dire :

- Plan voirie (Pièce PA8-b)
- Plan assainissement E.U – E.P. (Pièce PA8-c)
- Plan réseaux secs (Pièce PA8-d)
- Coupes type de voiries (Pièces PA8-e1-e2)

## B - DESCRIPTIF DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

### 1 – VOIRIE

Le projet sera desservi par une voie de desserte à créer depuis la route du Replat entre les lots n°6 et n°7, se terminant par une place en boucle en voie unique permettant notamment aux véhicules de collecte des ordures ménagères de pouvoir manœuvrer.

Les caractéristiques des voiries de desserte du projet sont indiquées au plan voirie ainsi que sur les profils en travers type.

### 2 - ASSAINISSEMENT EAUX USÉES

Compte-tenu d'une part de la topographie du terrain et d'autre part du parti d'aménagement, la grande partie du projet s'évacuera vers le réseau E.U. existant route de Fay, lequel se situe à une profondeur d'environ 2,80 m.

Deux servitudes de passage seront créées :

- l'une à l'Est du projet sur les propriétés riveraines cadastrées F n°413 et F n° 477 pour la création du collecteur principal,
- l'autre sur les lots n° 1 et n° 2 afin de desservir les lots n° 1, n° 2 et n° 3.

Le réseau interne sera réalisé en canalisation P.V.C. série assainissement C.R. 8 de Ø 160 et Ø 200 pour le réseau principal.

Les regards de visite seront réalisés en élément de béton préfabriqué Ø 1000 y compris les cunettes, fermeture par tampon fonte série lourde.

Les branchements seront réalisés en canalisation P.V.C. série assainissement C.R. 8 de Ø 125, aboutissant dans des regards de branchement en P.V.C. de Ø 315 à passage direct avec fermeture par tampon fonte circulaire série légère.

Ce réseau fera l'objet de passage caméra et de test d'étanchéité.

La desserte sera réalisée en souterrain.

Les travaux comprendront :

- la réalisation de la desserte par câble de sections appropriées,
- la réalisation de branchements individuels aboutissant dans des coffrets de branchement implantés sur chaque lot destiné à la réalisation de construction individuelle,
- la réalisation des branchements de chaque îlot sera réalisée en fonction soit de leur découpage (îlot 3), soit de l'importance des constructions projetées (îlots 1 et 2).

## **6 - DESSERTE TÉLÉPHONIQUE**

L'aménageur réalisera le génie civil (gaines et chambres) permettant la desserte téléphonique de chacun des lots et îlots ; les raccordements au réseau seront réalisés par les fournisseurs autorisés, à la demande et aux frais des acquéreurs.

## **7 - ÉCLAIRAGE PUBLIC**

A partir d'une armoire de commande à installer, le réseau éclairage sera assuré en souterrain.

Il est prévu l'installation de candélabres sur l'ensemble des voies de desserte du projet à choisir en relation étroite avec la commune de Vitry-aux-Loges.

## **8 - ESPACES VERTS**

Pour la réalisation des espaces verts, le choix définitif des végétaux et leurs essences sera fait en collaboration avec la commune de Vitry-aux-Loges.

Néanmoins une liste de végétaux non exhaustive peut être proposée :

Pour la réalisation de haies et massifs :

Buddleya , Philadelphus, Weigelia, Osmanthus, Caryopteris, Viburnum, Carpinus, Corylus, Lonicera...

Pour la plantation d'arbres:

Le Frêne, l'érable, le liquidambar

A noter que pour la réalisation des haies et massifs les essences de type :

- thuya, Cupressus, Chamaecyparis, Laurus et forsythia ne seront pas utilisées.

## **9 - DIVERS**

Signalisation :

La signalisation au débouché de la voie nouvelle sur la route du Replat fera l'objet d'une concertation avec la Municipalité.

Ordures Ménagères :

Le ramassage des ordures ménagères se fera au droit de chaque lot.

Orléans, le 29 avril 2010  
Modifié le 24 Mai 2010